

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

#### Décret n° 2007-335 du 12 mars 2007 portant actualisation et adaptation du droit économique et financier applicable à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna

NOR : ECOT0714596D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et du ministre de l'outre-mer,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, modifiée par les lois organiques n° 2000-294 du 5 avril 2000 et n° 2000-612 du 4 juillet 2000 et par la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001, notamment son article 133 ;

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, notamment son article 10 ;

Vu le code monétaire et financier ;

Vu la loi n° 61-814 du 29 juillet 1961 modifiée conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de territoire d'outre-mer ;

Vu la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 modifiée relative à Mayotte ;

Vu le décret n° 2006-557 du 16 mai 2006 modifiant le chapitre I<sup>er</sup> du titre I<sup>er</sup> du livre IV de la partie réglementaire du code monétaire et financier ;

Vu l'avis du comité consultatif de la législation et de la réglementation financières en date du 18 décembre 2006 ;

Vu la saisine du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en date du 18 décembre 2006 ;

Vu la saisine du gouvernement de la Polynésie française en date du 29 décembre 2006,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le livre VII du code monétaire et financier est ainsi modifié :

1° Dans le titre III, le paragraphe 2 de la sous-section 3 de la section 1 du chapitre III comporte l'article D. 733-4-1 ainsi rédigé :

« Art. D. 733-4-1. – L'article D. 313-14-1 est applicable à Mayotte. »

2° Dans le titre IV, le paragraphe 2 de la sous-section 3 de la section 1 du chapitre III comporte l'article D. 743-4-1 ainsi rédigé :

« Art. D. 743-4-1. – L'article D. 313-14-1 est applicable en Nouvelle-Calédonie. »

3° Dans le titre V, le paragraphe 2 de la sous-section 3 de la section 1 du chapitre III comporte l'article D. 753-4-1 ainsi rédigé :

« Art. D. 753-4-1. – L'article D. 313-14-1 est applicable en Polynésie française. »

4° Dans le titre VI, le paragraphe 2 de la sous-section 3 de la section 1 du chapitre III comporte l'article D. 763-4-1 ainsi rédigé :

« Art. D. 763-4-1. – L'article D. 313-14-1 est applicable dans les îles Wallis et Futuna. »

**Art. 2.** – I. – Sont applicables à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna les modifications apportées au chapitre I<sup>er</sup> du titre I<sup>er</sup> du livre IV de la partie réglementaire du code monétaire et financier par le décret du 16 mai 2006 susvisé, dans les conditions prévues au II.

II. – Le livre VII du code monétaire et financier est ainsi modifié :

1° L'article D. 734-1 est ainsi rédigé :

« Art. D. 734-1. – Les articles D. 411-1 à D. 411-4, à l'exclusion de l'article D. 411-2, sont applicables à Mayotte. »

2° L'article D. 744-1 est ainsi rédigé :

« *Art. D. 744-1.* – Les articles D. 411-1 à D. 411-4, à l'exclusion de l'article D. 411-2, sont applicables en Nouvelle-Calédonie ».

3° L'article D. 754-1 est ainsi rédigé :

« *Art. D. 754-1.* – Les articles D. 411-1 à D. 411-4, à l'exclusion de l'article D. 411-2, sont applicables en Polynésie française. »

4° L'article D. 764-1 est ainsi rédigé :

« *Art. D. 764-1.* – Les articles D. 411-1 à D. 411-4, à l'exclusion de l'article D. 411-2, sont applicables dans les îles Wallis et Futuna. »

**Art. 3.** – Le livre VII du code monétaire et financier est ainsi modifié :

1° Dans le titre III, la sous-section 2 de la section 3 du chapitre IV comprend l'article D. 734-3 ainsi rédigé :

« *Art. D. 734-3.* – L'article D. 432-1 est applicable à Mayotte. »

2° Dans le titre IV, la sous-section 2 de la section 3 du chapitre IV comprend l'article D. 744-3 ainsi rédigé :

« *Art. D. 744-3.* – L'article D. 432-1 est applicable en Nouvelle-Calédonie. »

3° Dans le titre V, la sous-section 2 de la section 3 du chapitre IV comprend l'article D. 754-3 ainsi rédigé :

« *Art. D. 754-3.* – L'article D. 432-1 est applicable en Polynésie française sous réserve de remplacer la référence à l'article L. 511-8 du code de commerce par une référence aux dispositions applicables localement ayant le même objet. »

4° Dans le titre VI, la sous-section 2 de la section 3 du chapitre IV comprend l'article D. 764-3 ainsi rédigé :

« *Art. D. 764-3.* – L'article D. 432-1 est applicable dans les îles Wallis et Futuna. »

**Art. 4.** – Le livre VII du code monétaire et financier est ainsi modifié :

1° Dans le titre III, la section 4 du chapitre IV comprend l'article D. 734-4 ainsi rédigé :

« *Art. D. 734-4.* – Les articles D. 441-1 à D. 441-3 sont applicables à Mayotte. »

2° Dans le titre IV, la section 4 du chapitre IV comprend l'article D. 744-4 ainsi rédigé :

« *Art. D. 744-4.* – Les articles D. 441-1 à D. 441-3 sont applicables en Nouvelle-Calédonie. »

3° Dans le titre V, la section 4 du chapitre IV comprend l'article D. 754-4 ainsi rédigé :

« *Art. D. 754-4.* – Les articles D. 441-1 à D. 441-3 sont applicables en Polynésie française pour l'application de l'article D. 441-2, les références au code de commerce sont remplacées par des références à des dispositions applicables localement ayant le même objet. »

4° Dans le titre VI, la section 4 du chapitre IV comprend l'article D. 764-4 ainsi rédigé :

« *Art. D. 764-4.* – Les articles D. 441-1 à D. 441-3 sont applicables dans les îles Wallis et Futuna. »

**Art. 5.** – Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre de l'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 mars 2007.

DOMINIQUE DE VILLEPIN

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'économie,  
des finances et de l'industrie,*

THIERRY BRETON

*Le ministre de l'outre-mer,  
FRANÇOIS BAROIN*